

<b>Délibération N°:</b>	<b>23-078</b>	<b>Acte mis en ligne le :</b>	<b>05/10/2023</b>
<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>36</b>	<b>Présents :</b>	<b>25</b>
		<b>Votants :</b>	<b>31</b>

L'an 2023, le jeudi 28 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

**Présents :** Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BICHET Fabien, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

**Procurations :** ANGONIN Daniel à ROSET Patrick  
 BICHET Fabien à ORELLE Pierre-Louis  
 GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André  
 GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine  
 TASCIOTTI Maryline à PORRETTA René  
 THOMAS Alexandra à MUCCIARELLI Laurence

**RESSOURCES HUMAINES – ADHESION A LA PRESTATION « AUDIT PAIES/CARRIERES » DU CDG38 – CONVENTION (PJ)**

**Nomenclature ACTES : 1421**

Le président fait état de l'accroissement de la charge de travail du service Ressources Humaines et de la complexité des tâches relatives à la paie et aux carrières, liés notamment au développement de la Communauté de Communes et de ses services.

Il informe que le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) propose diverses prestations en appui aux collectivités, dont la réalisation d'audits paies/carrières.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le projet de convention d'adhésion à la prestation audit paie du Centre de gestion de l'Isère ci-joint ;
- CONSIDERANT la prestation audit paies/carrières proposée par le Centre de gestion de l'Isère, au tarif de 175€ la ½ journée, fixé par délibération de son Conseil d'administration du 7 juin 2011 ;
- CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de Communes d'avoir recours à cet appui technique et à l'expertise des services du CDG38 ;
- D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de Communes à la prestation « audit paies/carrières » du Centre de gestion de l'Isère, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, selon les termes fixés dans le projet de convention présenté ;
- D'AUTORISER le Président à signer la convention d'adhésion ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2023.

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	- PJ23-078 convention audit paie CC/CDG38